

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 13 décembre 2023, à 21 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

SOUS LA PRÉSIDENCE DU PRÉFET, MONSIEUR SYLVAIN ROY

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS DE COMTÉ SUIVANTS :

Monsieur Vincent Bérubé, maire de Ville de La Pocatière
Madame Louise Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Pacôme
Madame Anita Ouellet-Castonguay, préfète suppléante et maire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Madame Solange Morneau, maire de Ville de Saint-Pascal
Monsieur Pierre Saillant, maire de la municipalité de Mont-Carmel

EST ABSENT :

Monsieur Gervais Darisse, maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Tous membres du comité administratif de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présentes, mesdames Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim et Doris Rivard, adjointe exécutive.

448-CA2023

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE
KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2024**

Attendu

l'article 127 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) qui mentionne que, dans l'exercice de toute compétence qui lui est dévolue par délégation du conseil, le comité administratif est assujéti aux règles du code en ce qui concerne la tenue de ses séances et la conduite générale de ses affaires;

Attendu

l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) qui prévoit l'établissement, par le conseil de la MRC, d'un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu

l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) qui stipule que le greffier-trésorier donne un avis public du contenu dudit calendrier;

EN CONSÉQUENCE,

*il est proposé par monsieur Vincent Bérubé,
appuyé par monsieur Pierre Saillant
et résolu à l'unanimité des membres du comité administratif présents*

QUE le comité administratif de la MRC de Kamouraska adopte le calendrier suivant pour la tenue de ses séances ordinaires en 2024, lequel sera publié conformément à la Loi :

Le 31 janvier 2024
Le 28 février 2024
Le 27 mars 2024
Le 24 avril 2024
Le 22 mai 2024
Le 26 juin 2024
Le 28 août 2024
Le 25 septembre 2024
Le 23 octobre 2024
Le 13 novembre 2024
Le 4 décembre 2024

L'heure du début des séances ordinaires du comité administratif de la MRC de Kamouraska est fixée à 9 h.

(Signé) *Sylvain Roy*, préfet

(Signé) *Catherine Langlois*, directrice générale par intérim
et greffière-trésorière par intérim

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME

The logo of the MRC de Kamouraska is located in the bottom left corner. It features the letters 'MRC' in a stylized blue font with a yellow flame-like shape above the 'C', and 'de Kamouraska' in a smaller blue font below it. A blue ink signature is written over the logo.

Catherine Langlois
Directrice générale par intérim
et greffière-trésorière par intérim
Saint-Pascal, le 18 décembre 2023

Sujet à l'approbation du comité administratif de la
MRC de Kamouraska lors d'une prochaine séance
Page 2 sur 2